

3^{ÈMES} ASSISES NATIONALES DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE
"Tout ce qui doit, peut et va changer"

1 500 participants
15 propositions



■ Les 30 et 31 mars dernier, les 3^{èmes} Assises Nationales de la Protection de l'Enfance, à Lyon, ont rassemblé plus de 1500 professionnels du secteur. Au programme de ce rendez-vous unique en France, la crise économique et sociale, la loi du 5 mars 2007, et des propositions concrètes pour améliorer un dispositif qui aura, plus que jamais, une place primordiale dans les années à venir. Retour sur les temps forts de ces Assises, véritable événement qui a permis de dégager 15 propositions pour renforcer la performance de nos réponses.



Le rendez-vous était donné... il fut honoré ! Les 2^{èmes} Assises Nationales de la Protection de l'Enfance, organisées à Paris après le vote de la loi du 5 mars 2007, s'étaient achevées sur la promesse de se rencontrer à nouveau pour faire un premier bilan de cette avancée législative. Promesse tenue. Deux ans plus tard, les 3^{èmes} Assises, organisées les 30 et 31 mars à Lyon, sont revenues sur cette loi portant réforme de la protection de l'enfance. Fruits d'un solide partenariat entre le Journal de l'action sociale et le conseil général du Rhône, ces trois demi-journées de travail ont également permis de mener une réflexion globale sur la place de la protection de l'enfance dans une société secouée par la plus importante crise économique et sociale de ce siècle. Une réflexion à la fois politique, sociale et philosophique, menée conjointement par les participants et les organisateurs, qui a accouché de 15 propositions concrètes pour améliorer la protection de l'enfance (voir page 14).

LEVER DE RIDEAU

Il faut dire que les pourvoyeurs d'idées n'ont pas manqué. Plus de 1500 personnes, venues de 95 départements, se sont rendues au Centre des congrès de Lyon : deux tiers des participants étaient issus des conseils généraux et 25 % d'associations et de fondations spécialisées dans la

protection de l'enfance. Les travailleurs sociaux, les cadres de l'aide sociale à l'enfance, les professionnels de la justice des mineurs, les psychologues, ou encore les professionnels du soin, ont eux aussi répondu présents. Menées tambour battant, ces trois demi-journées ont été émaillées de moments conviviaux destinés à "réseauter" et, à mi-parcours, d'un émouvant concert de gospel donné par une dizaine d'adolescents de la Fondation d'Auteuil. Mais aussi de six ateliers de travail studieux, et de trois tables rondes qui ont réuni pas moins d'une vingtaine d'éminents spécialistes du secteur. Sur la scène de l'immense amphithéâtre, une demi-douzaine d'intervenants ont donné le coup d'envoi de ces deux jours. Dominique Nachury, vice-présidente déléguée à l'enfance et à la jeunesse au conseil général du Rhône, a levé le rideau de cette rencontre par ces mots de l'écrivain Roger Martin du Gard : "L'intelligence doit vivifier l'action ; sans elle, l'action est vaine. Mais sans l'action, comme l'intelligence est stérile !", a-t-elle lancé à l'adresse d'un public enthousiaste. "La crise entraînera des repositionnements considérables de notre société", a, quant à lui, averti Jean-Louis Sanchez, délégué général de l'Observatoire national de l'action sociale décentralisée (Odas). Même discours du psychiatre Boris Cyrulnik, pour qui cette "catastrophe" obligera à une réorganisation complète de notre société. "Nous sommes contraints

au changement, car l'idée qu'il faut tout un village pour construire un enfant sera encore plus vraie demain", a-t-il affirmé.

LA CRISE SERA-T-ELLE SALVATRICE ?

Mais si la crise actuelle fera bouger les lignes, reste que "le changement ne se décrète pas", a souligné le sociologue Gilbert Berlioz. Tançant la perpétuelle injonction au changement, devenu la "doxa" des politiques actuelles, il a rappelé que "changement" ne signifie pas forcément "progrès". Et de pointer ce paradoxe : on n'arrête pas d'appeler au changement dans des organisations qui souffrent déjà de constantes réorganisations. Quelles seront donc les mutations du travail social dans les années à venir ? Le chercheur québécois Carl Lacharité a partagé son inquiétude de voir la protection de l'enfance réduite comme peau de chagrin, alors que l'État est de plus en plus exsangue. Une crainte relayée par l'intervention du président de Sida Info Service, Amédée Thévenet, qui, de la salle, a raconté comment son organisation avait été durement touchée par les restrictions budgétaires. Pour Jacques Donzelot, maître de conférence en sciences politiques à l'université Paris X, le travail social pourrait, au contraire, incarner la "troisième voie". La même qu'ont empruntée nos voisins britanniques, il y a une quinzaine d'années sur l'impulsion du sociologue Anthony Giddens. Le "social de com-

pensation" né après la Seconde guerre mondiale, pourrait ainsi laisser la place à un "social d'investissement". Loin de l'universalisme et du caractère automatique du droit social d'antan, nous sommes sur le chemin de la différenciation en fonction des publics et des lieux d'habitation. Mais aussi à l'aune d'un renouvellement de la conception du droit social, conçu comme support indispensable à la remise en mouvement de la société. Prenant exemple sur les "community organizer" anglo-saxons dont Barack Obama est devenu le plus célèbre ambassadeur, Jacques Donzelot a plaidé pour sortir des carcans franco-français. "En France, il y a des choses extraordinaires qui se font malgré les normes", a néanmoins rappelé Jean-Louis Sanchez. "Tricoter" le lien social et la fraternité, devenir expert des potentialités des parents (et non plus uniquement de leurs faiblesses), passer d'une logique de dispositif à une logique de projet, transformer les initiatives éparses en système, réhabiliter le développement social local... Autant d'idées qui ont ensuite été au centre d'un débat riche avec le public.

ATOUS ET FAIBLESSES D'UNE LOI

Plus prosaïque, la deuxième table ronde de cet après-midi du 30 mars a été consacrée à l'enquête menée par l'Odas dans l'optique de dresser un bilan de la réforme du 5 mars 2007. Certes, la crise touche de plein fouet les départements pris dans "l'effet de ciseaux" : les recettes sont à la baisse, tandis qu'avec le retour de la précarité économique, le nombre d'enfants confiés à la protection de l'enfance ne cessera de croître.

Pourtant, la loi du 5 mars 2007 semble avoir été bien absorbée par les départements, devenus en deux ans les "leaders" d'une loi qu'ils affectionnent tout particulièrement. Le meilleur repérage des enfants en danger grâce au système de l'information préoccupante, l'accélération de la diversification des modes de prise en charge, ou le renforcement de partenariats fructueux (notamment avec les associations) sont à mettre au crédit de ce que Didier Lesueur, directeur adjoint de l'Odas, a appelé une "loi vertueuse". "La loi du 5 mars construit, structure, [parce qu'elle] s'est intéressée à vos pratiques", a, elle aussi, souligné Catherine Farinelli, conseillère déléguée à la protection de l'enfance près la Cour d'appel de Lyon. Elle a néanmoins soulevé la difficulté d'appréhender la notion de danger et réaffirmé que l'éthique du travail social ne saurait s'exonérer des valeurs du service public. De même, Pascal Gouffier, président de l'Association nationale des directeurs d'action sociale et de santé des conseils généraux (Andass), a souligné qu'il reste du pain sur la planche pour atteindre tous les objectifs de la loi, notamment concernant la prévention précoce. Pierre Jamet, directeur général des services du conseil général du Rhône, est, lui, revenu sur les efforts à faire en termes d'accueil d'urgence. Enfin, Paul Durning, directeur de l'Observatoire national de l'enfance en danger (Oned), s'est interrogé sur le rôle que la famille doit endosser dans le dispositif. Le rôle des parents en regard de la place de "l'expert", c'est aussi la question qui a été posée lors de l'un des six ateliers du lendemain matin consacré à la prévention. Le pro-

blème de la définition de l'information préoccupante, la coopération entre les acteurs, le milieu ouvert, le placement, et l'évaluation des dispositifs de la protection de l'enfance ont également été au menu de cette matinée intense où les participants se sont réunis en petits groupes pour réfléchir et élaborer, ensemble, des propositions pour l'avenir. Trois heures et demi de brainstorming et un déjeuner plus tard, les participants sont ensuite repartis sans plus attendre vers la dernière ligne droite de ces Assises.

DE LA RÉFLEXION À L'ACTION

Et d'abord, la restitution consciencieuse des propositions issues des ateliers par les "rapporteurs" des six groupes de travail (voir page suivante). Puis, vint le moment de "l'interpellation du politique", troisième table ronde des Assises. Najat Vallaud-Belkacem, adjointe au maire de Lyon chargée des Grands événements, de la Jeunesse et de la Vie associative, y a rappelé que "décloisonnement" et "transversalité" doivent être les maîtres mots d'une politique efficace de protection de l'enfance. Elle a également plaidé pour que l'on passe de "l'ère des incantations aux réalités". Pas étonnant, dès lors, que la question du fonds destiné à la protection de l'enfance ait été remise sur la table, sans que Mireille Gaüzère, adjointe au Directeur général de l'action sociale, puisse répondre sur la réalisation concrète de cette promesse gouvernementale. Fort heureusement, un message de Nadine Morano, secrétaire d'État à la Famille, se voudra plus rassurant sur la volonté du ministre de veiller à l'application sans faille de la loi du 5 mars 2007. Puis, ce fut un final tout en spiritualité et humour mené par Michel Dinet, président du conseil général de Meurthe-et-Moselle et président de l'Odas. Il a proposé de développer les actions de formation sur la protection de l'enfance à destination des élus. Rappelant que l'effritement du vivre ensemble est davantage en cause que de "simples" incidents de parcours individuels, il a appelé à "une société où l'on veille", plutôt qu'à une société "où l'on surveille". Une synthèse qu'on n'aurait pu imaginer plus clairvoyante. ■

Pauline Graulle



Nos plus chaleureux remerciements aux chanteurs de Family One, le chœur des jeunes de la Fondation d'Auteuil, qui, avec tout leur talent et leur peps, ont clôturé la première journée de travail. Un grand merci aussi aux jeunes de la Fondation qui nous ont apporté leur aide dans l'orientation des participants.

Les Actes des Assises feront l'objet d'un numéro spécial du Bulletin de la protection de l'enfance qui sera également inséré dans le Journal de l'action sociale en mai.

Les 15 propositions



Quelle évolution en matière de placement ? C'est la question sur laquelle se sont focalisés les débats de l'atelier 5, autour de deux bonnes pratiques, celle de la collectivité pédagogique de Vercheny et celle du service de placement à domicile Phom du conseil général de l'Aube.

LA PROTECTION COMMENCE PAR LE DÉVELOPPEMENT DU LIEN SOCIAL

Pour prévenir la déstabilisation de nombreuses familles fragilisées par des difficultés économiques et/ou relationnelles, une démarche de prévention bien pensée nécessite de se préoccuper, très en amont de l'intervention individuelle, de la qualité du vivre-ensemble dans l'environnement de vie de ces familles.

"Il faut tout un village pour éduquer un enfant".

1 La protection de l'enfance doit s'impliquer dans le développement social dont elle peut être le fer de lance en participant à la définition et à la mise en œuvre d'actions collectives, non seulement en direction de certains publics ciblés, mais aussi en direction de toute la population, chaque fois qu'elles favorisent le lien social et la renaissance des solidarités de proximité.

2 Les actions de prévention doivent toujours s'appuyer sur la mobilisation des personnes elles-mêmes. Le développement social local repose sur une approche éthique ayant pour objectif de favoriser le pouvoir d'agir des personnes en raisonnant à partir de leurs potentiels et non pas de leurs faiblesses. La prégnance dans les pratiques professionnelles de la seule référence psychologique et la focalisation exclusive sur la cellule familiale nucléaire doit laisser la place à une approche croisant différents types d'analyses, et ouvrant sur une prise en compte de la famille élargie et des ressources humaines de l'environnement.

LA REVALORISATION DU RÔLE DES FAMILLES EST UN PRÉALABLE

Que ce soit dans la prévention, le repérage, la prévention, la protection et l'évaluation des réponses, l'exigence d'un nouveau rapport aux familles est unanimement attendue. C'est une invitation à un changement de regard sur les familles pour s'engager dans de nouveaux modes d'accompagnement des enfants.

3 L'expérience de la famille doit être au cœur de l'évaluation des situations en partant des représentations qu'ont les usagers de leurs propres besoins, de leurs aspirations :

- en prenant le temps de dialoguer durant un temps raisonnable au regard de la situation de l'enfant, à propos du développement de l'enfant et de ses besoins ;
- en dialoguant dans un langage facilitant la compréhension mutuelle ;
- en utilisant des supports facilitant l'évocation des points fondamentaux relatifs aux besoins de l'enfant, et permettant de repérer les ressources dormantes pouvant être activées par l'intervention.

4 Les formations du travail social doivent intégrer cette approche bienveillante des familles et les nouvelles postures qu'elle implique dans le travail auprès des parents.

L'ORGANISATION DU REPÉRAGE N'EST PAS UNE FIN EN SOI

L'ambition de parvenir à identifier les enfants en difficulté le plus en amont possible affichée par la loi 2007-293 du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance s'est traduite notamment par l'organisation adaptée des circuits d'information. Mais des précautions doivent être prises pour conserver tout son sens à la démarche.

5 La définition nationale de l'information préoccupante co-élaborée par l'Odas et l'Oned doit être considérée comme une référence pour la guidance des professionnels de l'enfance.

Cet effort de définition doit cependant s'accompagner d'une pédagogie active et constructive soutenue tant sur les repères (du danger, du risque), que sur la temporalité (délai de transmission, urgence).

6 L'analyse des garanties nécessaires à apporter aux personnes lors de la mise en œuvre du recueil et du traitement de l'information préoccupante doit être poursuivie pour assurer le droit effectif des usagers tant dans la conduite des actions que dans le traitement administratif des données recueillies.

7 L'intérêt et l'importance des démarches d'élaboration des protocoles pour formaliser les circuits relatifs au recueil des informa-

tions préoccupantes sont confirmés. Ce sont des outils de clarification des rôles et des places de chacun, gage d'une meilleure coopération. Mais ces protocoles ne sont pas une fin en soi, ils doivent être la base d'une dynamique de culture partagée à l'échelle d'un territoire. Ces protocoles constituent un engagement des partenaires et une exigence de travail interne au sein de chaque institution.

8 La capacité opérationnelle de la cellule de recueil des informations préoccupantes doit être préservée dans ses différents aspects. En conséquence, les diverses institutions concernées doivent toutes veiller à ce que la cellule ne soit pas considérée comme la solution à leurs propres défaillances ou aux impasses des réglementations.

LA PRISE EN CHARGE DOIT GAGNER EN SOUPLESSE ET EN CRÉATIVITÉ

Diversifier les dispositifs départementaux pour renforcer la personnalisation et la continuité de la prise en charge des enfants est plus que jamais une priorité non seulement pour les enfants d'aujourd'hui mais aussi pour ceux, de plus en plus différents, de demain.

9 Les interventions du milieu ouvert doivent s'inscrire dans un réel dialogue partenarial entre institutions, entre professionnels, entre professionnels et familles, basé sur des valeurs, une éthique et des références partagées. La qualité du partenariat se juge à l'efficacité du travail de réseau qu'il permet de faire vivre autour de la famille.

10 Les interventions en milieu ouvert doivent être mieux intégrées à la fois au projet pour l'enfant et dans l'analyse du parcours de l'enfant. Pour mémoire, les parcours d'enfants reconstituent l'ensemble des mesures, leur enchaînement et les acteurs concernés pour permettre notamment d'évaluer l'efficacité des actions.



L'atelier 1 portait sur la question de la prévention : comment s'attaquer aux nouvelles formes de précarités économiques, relationnelles, identitaires ?



Les participants de l'atelier 3 ont débattu sur les moyens de mieux organiser le circuit d'information et la coopération des acteurs.

11 Le placement à domicile (par exemple PHOM de l'Aube, SAPMN du Gard, SAAE du Rhône...) doit être encouragé comme une réponse complémentaire, en le dotant autant que faire se peut d'un sous-bassement réglementaire.

12 L'intégration des établissements dans leur environnement doit être encouragée par leur contribution au développement du territoire (services ouverts à la population, participation au développement durable...).

LE SOUTIEN AUX PROFESSIONNELS DOIT ÊTRE PENSÉ AUTREMENT

Pour favoriser le développement de nouvelles postures dans les pratiques professionnelles, les professionnels doivent être valorisés et soutenus en mettant fin, avant tout, à la prégnance du tout réglementaire et, a fortiori, aux injonctions contradictoires.

13 Les réglementations et organisations locales doivent permettre et soutenir les prises de risque et l'engagement des professionnels en dehors d'un cadre administratif trop étiqué, en agissant afin que ces éléments soient reconnus comme inhérents à l'action éducative.

14 Le développement de la fonction de conseil, de lieux de ressources et d'échanges, tant en interne qu'en externe des institutions doit être assuré pour constituer une aide à l'évaluation pour les professionnels.

15 Une stratégie de communication régulière avec les médias doit être construite afin de favoriser la mobilisation de toute la société sur la protection de l'enfance, tout en dépassant la seule réaction médiatique émotionnelle face à des situations isolées et dramatiques.